

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
 2022-0094**

THEME :

**Ressources
 Humaines**

OBJET :

**Modification du
 tableau des effectifs**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
 Présents : 17
 Absents : 9
 Pouvoirs : 9
 Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Serge RAYNAUD adjoints ;
 M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Eric GAUTRON, Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Karine MAINGUET, (pouvoir à M. Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- M. Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Louise DREAN, (pouvoir à M. Serge RAYNAUD) ;
- M. Frédéric GEFFRIAUD, (pouvoir à M. Jean-Yves RETIERE) ,
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA)
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VANDAELE est nommé secrétaire de séance.

CREATION DE POSTE PERMANENT

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2022

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF
Technique	C	Adjoint technique	TC (35/35 ^{ème})	Entretien et Restauration Scolaire	Agent polyvalent d'entretien et de restauration scolaire	Création du poste suite à un nouveau besoin

SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2022

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF
Technique	C	Adjoint technique	22.5/35 ^{ème}	Entretien	Agent d'entretien	Suppression du poste suite à une création d'un poste mutualisé

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs de la collectivité au regard de l'activité des services municipaux.

Vu l'article L332-23, Les collectivités et établissements mentionnés aux articles L.4 et L.5 peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;
- 2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF	PERIODE
Technique	C	Adjoint technique	TC	Communication	Livreur bulletins municipaux	Renfort ponctuel	12/09/2022 au 19/09/2022
Administratif	C	Adjoint administratif	TC	Scolaire	Assistante de gestion	Renfort ponctuel	14/09/2022 au 31/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC (25/35 ^{ème})	Animation	Animateur	Accroissement temporaire de l'activité	26/09/2022 au 31/08/2023
Administratif	B	Rédacteur territorial	TC	Administratif	Chargée mission urbanisme	Contrat projet	07/11/2022 au 06/05/2024
Social	C	Agent social	TC	Multi Accueil	Agent social	Accroissement temporaire d'activité (article 3-1 1°)	06/10/2022 au 16/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC (8.75/35 ^{ème})	Animation	Animateur pause méridienne	Accroissement temporaire de l'activité (article 3-1 1°)	17/10/2022 au 23/12/2023

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20221025-2022-0094-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité (article 3-1-2°)	24/10/2022 au 28/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité (article 3-1-2°)	24/10/2022 au 28/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité (article 3-1-2°)	24 au 25/10/2022 et 27/10/2022

MODIFICATION DU POSTE TEMPORAIRE (Délibération 2022-0077 en date du 13 septembre 2022)

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF	DUREE	PERIODE
Administratif	A	Attaché territorial	TC	Administratif	Chargée mission	Contrat projet (VTA)	18 mois	01/10/2022 au 31/03/2024

- Modification de la période de contrat suite erreur dans la délibération 2022-0077 en date du 13 septembre 2022. Le contrat est d'une durée de 18 mois à partir du 1er octobre 2022 et jusqu'au 31 mars 2024.

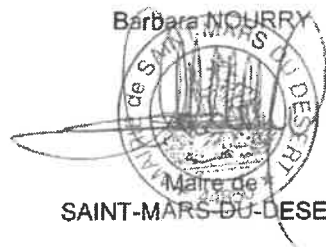
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,
Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification du tableau des effectifs telle que proposé et INSCRIT au budget les crédits correspondants

À Saint-Mars-du-Désert, le 25 octobre 2022

Eric ANDAELE

Secrétaire de Séance

Barbara NOURRY

Maire de
SAINT-MARS-DU-DESERT

« Pour extrait conforme au registre »
Pour ampliation et par délégation,
Benoît RICHARD
Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 28/10 / 2022 et publié à la mairie le 28 / 10 / 2022

N° de télétransmission... 044-214401796-2022-1025-2022-0094-DE.....

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20221025-2022-0094-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

